



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE DU PROGRAMME

Cent seizième session

Rome, 3-7 novembre 2014

Évaluation stratégique et programmatique 2015-2017 – plan indicatif à horizon mobile

Résumé

- Le plan de travail indicatif proposé est une mise à jour du document examiné par le Comité en 2012 (PC 112/7); il suggère quelques nouvelles orientations pour la période 2015-2017.
- Il est proposé de présenter au Comité, à chacune de ses sessions, une évaluation thématique se rapportant aux objectifs stratégiques de l'Organisation.
- Une nouvelle série d'évaluations des programmes de pays, davantage axées sur la réalisation des résultats définis dans les cadres de programmation par pays, sera lancée. Il est prévu de réaliser entre cinq et sept évaluations de ce type, chaque année.
- Le Bureau de l'évaluation continue de soutenir des évaluations de projets, de répondre à d'autres besoins de l'Organisation en matière d'évaluation et de participer à des évaluations conjointes avec d'autres institutions des Nations Unies.

Indications que le Comité du Programme est invité à donner

- Le Comité est invité à faire des observations sur le plan proposé pour 2015-2017 et à l'approuver.
- Il est proposé de réviser le plan tous les deux ans; le prochain examen intervenant en automne 2016.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Igarashi Masahiro
Directeur du Bureau de l'évaluation
Tél. (06) 570 - 53903

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1978f

INTRODUCTION

1. À sa cent douzième session, en novembre 2012, le Comité du Programme a examiné une proposition de mise à jour du plan de travail indicatif relatif à l'évaluation des stratégies et du Programme pour 2012-2014 (PC/112/7). Il a formulé quelques suggestions (CL 148/7), dont il a été tenu compte dans le plan de travail. Ce document est une nouvelle mise à jour du plan de travail indicatif; il suggère quelques nouvelles orientations pour la période 2015-2017.
2. En 2014, le Bureau de l'évaluation (OED) a réorienté ses évaluations vers l'examen des résultats obtenus; il s'agit désormais d'examiner les résultats auxquels la FAO a contribué, comment, et dans quelle mesure. Le but est de fournir au Comité et aux autres parties prenantes de l'Organisation davantage d'informations et une analyse plus approfondie des résultats obtenus sur le terrain et dans les pays. En conséquence, les évaluations thématiques en cours sont réalisées avec de nouvelles méthodes et les équipes ont plus de temps pour effectuer des recherches et recueillir suffisamment d'informations sur les résultats, en provenance du terrain. Cette orientation vers les résultats implique aussi une attention plus grande pour la contribution de l'Organisation à la réalisation des objectifs stratégiques et programmatiques. Les évaluations thématiques proposées sont donc en rapport plus étroit avec les objectifs stratégiques de l'Organisation. Les évaluations par pays examineront de plus près les résultats obtenus en les comparant à ceux définis dans les cadres de programmation par pays. Le plan de travail proposé dans le présent document reflète cette nouvelle orientation.
3. Le Bureau de l'évaluation compte aussi renforcer l'utilisation croisée des évaluations. Si elles sont conduites en nombre suffisant, les évaluations par pays et les évaluations de projets peuvent constituer une base de données probantes appropriée pour les évaluations thématiques et pour l'examen des questions stratégiques. Ce concept est également reflété dans le plan proposé.
4. Le Bureau de l'évaluation continue de soutenir des évaluations de projets et de répondre à d'autres besoins de l'Organisation en matière d'évaluation, s'il en a les moyens et si les demandes sont justifiées. En outre, il participera à des évaluations conjointes, s'il y a lieu.
5. Le Tableau 1 fournit une liste des évaluations proposées et des rapports y afférents qui seront présentés au Comité. Le Tableau 2 fournit une liste des autres évaluations à réaliser au cours de la période considérée, qui pourrait être présentée au Comité ou communiquée à ses Membres, s'ils en font la demande.
6. Il est proposé de réviser le plan de travail indicatif tous les deux ans. La prochaine révision se ferait au deuxième semestre 2016 et concernerait la période 2017-2019.

PROGRAMME D'ÉVALUATIONS PROPOSÉ

Évaluations thématiques présentées au Comité

7. Conformément au plan de travail indicatif 2012-2014, le Bureau de l'évaluation a conduit des évaluations thématiques qui seront examinées par le Comité. En conséquence, les trois évaluations ci-après, qui ont démarré en 2014, seront présentées au Comité à sa cent dix-huitième session, au deuxième semestre 2015.
 - a) Évaluation de la contribution de la FAO à la diffusion des connaissances sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles
 - b) Évaluation de la contribution de la FAO à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets
 - c) Évaluation de la contribution de la FAO à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
8. Pour les évaluations entreprises à partir de 2015, il est proposé que le Comité examine à chacune de ses sessions une évaluation thématique se rapportant à un Objectif stratégique de l'Organisation. Compte tenu du stade de mise en œuvre des initiatives qui ont été redéfinies pour les aligner sur les objectifs stratégiques, ces évaluations thématiques pourraient commencer à être présentées au Comité dans le courant du deuxième semestre 2016. Les évaluations proposées sont les suivantes:

9. **Évaluation de la contribution de la FAO à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces (OS 4):** Avec l'intensification des échanges et l'urbanisation croissante, les chaînes de valeur et les schémas de consommation deviennent plus complexes si bien que les petits exploitants agricoles, les habitants des forêts et les pêcheurs ont du mal à s'y adapter et à en tirer profit. En outre, l'agriculture demande plus de connaissances scientifiques et de capitaux, ce qui risque d'exclure les petits producteurs et d'autres groupes vulnérables. Cette évaluation examinera comment la FAO a contribué à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces, par des activités politiques et normatives et des initiatives de renforcement des capacités visant à améliorer les moyens d'existence des ruraux pauvres; elle devrait démarrer au milieu de l'année 2015 et prendre fin un an plus tard en 2016, pour être soumise à l'examen du Comité au deuxième semestre 2016.

10. **Évaluation de la contribution de la FAO à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition (OS 1):** La faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont des problèmes complexes qui exigent une action concertée de la part des différents acteurs et secteurs. Au niveau international, la FAO s'efforce d'accroître la prise de conscience, la compréhension et l'engagement politique des décideurs au sein des gouvernements et des partenaires de développement. Sur cette base, l'action que mène la FAO, au niveau régional et national, a pour principal objet d'aider les pays à créer un environnement porteur et à appuyer le renforcement des capacités des gouvernements et des autres parties prenantes, pour promouvoir des réformes, accroître l'investissement et intensifier les actions visant à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Cette évaluation vise à examiner l'efficacité de l'approche de la FAO, en déterminant comment l'ensemble des activités qu'elle mène aux niveaux mondial, régional et national a débouché sur des résultats positifs dans les pays, et comment elle pourrait renforcer encore sa contribution à la lutte contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Elle devrait démarrer fin 2015 et s'achever en 2016, pour être examinée par le Comité au premier semestre 2017.

11. **Évaluation de la contribution de la FAO à l'amélioration de la résilience des moyens d'existence (OS 5):** Divers types de catastrophes et de crises constituent une menace pour le développement agricole durable et la sécurité alimentaire, en particulier dans les communautés démunies. Aujourd'hui, un consensus international s'est dégagé sur la nécessité de remédier à cette vulnérabilité en appliquant le concept de résilience, pour que les populations, les communautés ou les systèmes qui sont confrontés à des catastrophes ou à des crises soient mieux à même de résister à l'adversité et de se redresser rapidement. Cette évaluation vise à examiner comment la FAO a contribué à améliorer la résilience, en renforçant les systèmes sociaux, économiques, politiques et institutionnels. Elle s'appuiera aussi sur les données fournies par plusieurs évaluations concernant des interventions d'urgence de la FAO. Elle devrait démarrer en 2016 et s'achever au milieu de l'année 2017, pour être examinée par le Comité au deuxième semestre 2017.

12. **Évaluation de la contribution de la FAO au développement agricole durable, grâce à la gestion intégrée des ressources naturelles (OS 2)** Avec l'intensification de la concurrence pour les ressources naturelles et la modification du profil socio-économique des communautés rurales, le développement agricole durable est de plus en plus menacé. La gestion intégrée des ressources naturelles - qui englobent l'eau, les forêts, les terres, les pêcheries et les écosystèmes qui leur sont associés - est considérée comme essentielle pour garantir la viabilité du développement agricole. Alors que les précédentes évaluations examinaient les contributions de la FAO à un seul secteur de ressources naturelles, celle-ci vise à déterminer dans quelle mesure l'appui de la FAO a été adapté au caractère multisectoriel du défi et a fourni les services écosystémiques intégrés nécessaires pour renforcer le développement agricole durable. Cette évaluation devrait démarrer fin 2016 et s'achever en 2017, pour être examinée par le Comité au premier semestre 2018.

13. **Évaluation de la contribution de la FAO à la réduction de la pauvreté rurale (OS 3)** La faim et l'insécurité alimentaire sont pour une large part une expression de la pauvreté rurale. Pourtant, la lutte contre la pauvreté rurale suppose de mettre en œuvre diverses interventions dépassant largement le cadre des mesures axées sur l'éradication de la faim et de l'insécurité alimentaire. Le plus souvent, ces interventions reposent sur une approche intégrée visant à faciliter l'accès des agriculteurs et des autres producteurs pauvres aux ressources productives, aux services et aux marchés; à renforcer

leurs organisations; à diversifier les possibilités d'emploi des ruraux pauvres et leurs capacités d'obtenir un revenu, et à améliorer leurs capacités de gestion des risques, notamment grâce à des mesures de protection sociale. Les ruraux pauvres tendent aussi à être plus vulnérables en cas de catastrophes naturelles, d'érosion ou d'épuisement des ressources naturelles, ou de pertes de revenus dues à des maladies des animaux ou des plantes. Ainsi, de nombreux aspects du travail de la FAO contribuent aux efforts visant à réduire la pauvreté rurale. Cette évaluation a pour but d'examiner comment la FAO a contribué à faire reculer la pauvreté rurale, d'identifier les lacunes de son action, et de déterminer comment renforcer l'impact des diverses branches d'activité de la FAO dans ce domaine. Elle devrait démarrer en 2017 et s'achever au milieu de l'année 2018, pour être examinée par le Comité au deuxième semestre 2018.

Autres évaluations et rapports connexes présentés au Comité

14. Conformément au plan de travail établi, le Comité examinera à sa cent dix-septième session, au premier semestre 2015:

- a) Le rapport de synthèse des évaluations des bureaux régionaux et sous-régionaux.
- b) Conformément au Plan d'action immédiate et à la Charte du Bureau de l'évaluation¹, un **examen indépendant de la fonction d'évaluation à la FAO** devrait être réalisé en 2015 et 2016 et soumis à l'examen du Comité au deuxième semestre 2016.
- c) Sur la base des conclusions de la nouvelle série d'évaluations des programmes de pays lancée fin 2014, il est suggéré de faire une **synthèse des enseignements tirés de la mise en œuvre du Cadre de programmation par pays**, et de la soumettre au Comité pour qu'il l'examine au deuxième semestre 2017.
- d) En outre, des rapports de suivi des évaluations antérieures, élaborés par la Direction deux ans après le début de la mise en œuvre des mesures préconisées dans la Réponse de la direction, seront présentés au Comité.

Évaluation des programmes de pays

15. À ce jour, le Bureau de l'évaluation a effectué sept évaluations portant sur des pays en Afrique (dont cinq réalisées dans des situations d'urgence), quatre en Asie, quatre en Amérique latine et aux Caraïbes et deux en Europe et en Asie centrale. Durant le dernier trimestre 2014, le Bureau de l'évaluation a lancé une nouvelle série d'évaluations de programmes de pays visant à déterminer dans quelle mesure les résultats du Cadre de programmation par pays étaient atteints et à analyser les contributions des initiatives mondiales et régionales menées dans le pays aux résultats. Les évaluations de programmes de pays serviront non seulement à analyser l'efficacité des programmes et initiatives de la FAO dans le pays, mais aussi à examiner leur pertinence stratégique dans le contexte national (ex: enjeux de développement dans le pays, capacités des institutions nationales). Un nouveau manuel sur les évaluations de programmes de pays a été élaboré et testé dans la première série d'évaluations.

16. En principe, les évaluations des programmes de pays seront conduites l'avant-dernière ou la dernière année de la période couverte par leur cadre de programmation. Par exemple, les évaluations des programmes de pays qui s'achèvent en 2016 seront réalisées du deuxième semestre 2015 au premier semestre 2016, de manière à en tirer le maximum de renseignements utiles pour la formulation et le lancement du nouveau cycle de cadres de programmation par pays.

17. Le Bureau de l'évaluation compte choisir entre cinq et sept pays, (ou un groupe de pays dans certains cas)² parmi ceux qui achèvent leurs cadres de programmation dans l'année, pour conduire des évaluations de programmes de pays. La sélection des pays se fait principalement sur la base de l'indice

¹ Point 2.83 c) du Plan d'action immédiate, et paragraphes 30-31 de la Charte. L'examen de la fonction d'évaluation vise à s'assurer que les services rendus par la FAO dans ce domaine sont adaptés aux besoins des Membres et conformes aux règles et aux normes établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). À l'issue de cet examen, un rapport sera présenté au Directeur général et au Conseil, assorti des recommandations du Comité du Programme.

² Le nombre de pays dépendra des ressources financières et humaines disponibles, ainsi que du coût escompté de chaque évaluation de programme de pays.

composite établi par le Bureau de l'évaluation en 2011; cet indice mesure divers facteurs qui font qu'un pays est supposé avoir besoin d'un appui de la FAO (par exemple, la dépendance agricole) ainsi que l'importance effective du programme de la FAO (par exemple, la taille du programme). D'autres facteurs, tels que l'équilibre régional, les risques sécuritaires et l'intérêt stratégique exprimé par les bureaux de coordination, sont aussi pris en considération pour établir la liste finale.

18. Suivant ce principe, dans le groupe de pays qui achèvent le cycle du CPP en 2015, il a été décidé que les évaluations de programmes de pays porteraient sur les pays suivants (et sur un groupe de pays): Bénin, Burkina Faso, Guyana, Kirghizistan, RDP lao, et un groupe de pays des Caraïbes, dont les CPP sont gérés par le bureau de la Barbade³.

19. Après plusieurs cycles d'évaluations de programmes de pays, on devrait avoir recueilli une quantité substantielle d'informations fondées sur des données concrètes concernant la pertinence et l'efficacité des contributions de la FAO dans les pays, pour aider les organes directeurs et la Direction à donner des conseils stratégiques sur l'orientation future des activités de l'Organisation.

Autres évaluations

20. En ce qui concerne les **évaluations de projets**, conformément à la décision prise par le Conseil en 2007 et à ce qui a par la suite été demandé par le Comité, le Bureau de l'évaluation évalue systématiquement les projets de développement et les initiatives autonomes d'urgence et de relèvement⁴ financées par des contributions volontaires d'un montant supérieur à 4 millions d'USD⁵. Quel que soit le montant du budget de l'initiative, des évaluations de projets séparées sont aussi effectuées pour répondre à des besoins spécifiques des partenaires fournisseurs de ressources et des parties prenantes.

21. Depuis 2010, le Bureau de l'évaluation a évalué en moyenne 36 projets par an et il compte maintenir ce niveau d'activité durant la période couverte par ce plan de travail. Les principales évaluations dans la filière sont les suivantes (liste non exhaustive):

- a) Évaluation finale du Mécanisme d'appui aux programmes multidonateurs
- b) Évaluation d'un groupe de projets financés par l'Italie au Myanmar
- c) Évaluation de 15 projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
- d) Évaluation de la contribution de la Banque mondiale au Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS)
- e) Gestion conjointe avec le PNUE et le PNUD de plusieurs initiatives ONU-REDD menées au niveau national

22. En ce qui concerne les interventions d'urgence, des **évaluations humanitaires interinstitutions (IAHE)** sont conduites dans le cadre d'un mécanisme commun à plusieurs organisations⁶, auquel participe le Bureau de l'évaluation, en qualité de membre du Comité directeur et de membre du groupe de gestion des évaluations spécifiques. Depuis le début de l'année 2014, les opérations d'urgence de niveau 3 font l'objet d'évaluations humanitaires interinstitutions, neuf mois après la déclaration initiale de la situation d'urgence. À ce jour, une évaluation humanitaire interinstitutions relative à une urgence de niveau 3 a été conduite aux Philippines, une autre est en préparation pour le Soudan du Sud et une troisième est à l'étude pour la République centrafricaine. Comme ces évaluations ne peuvent généralement pas faire une analyse suffisamment approfondie des

³ La plupart des pays des Caraïbes achèveront leurs CPP en cours en 2015. Un certain nombre d'entre eux sont gérés selon le système d'accréditation multiple sans avoir de représentants dans le pays. C'est une occasion unique d'évaluer les réalisations des programmes dans le cadre d'un tel arrangement. La portée précise de cette opération (c'est-à-dire les pays concernés) sera déterminée après la recherche initiale.

⁴ Les initiatives d'urgence et de relèvement qui relèvent d'opérations importantes sont analysées dans le cadre des évaluations thématiques correspondantes.

⁵ Les procédures de financement des évaluations des initiatives financées par des contributions volontaires, publiées en novembre 2013, ont été intégrées dans le manuel sur le cycle des projets et sont de plus en plus appliquées pour la formulation de nouveaux projets.

⁶ Les membres du groupe de pilotage des évaluations humanitaires interinstitutions sont les bureaux de l'évaluation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA/ONU), de l'UNICEF, du PNUD, du PAM, de l'OMS, du HCR et de la FAO.

aspects sectoriels, le Bureau de l'évaluation prévoit de réaliser des évaluations complémentaires d'impact des interventions de la FAO, durant la phase de relèvement lorsque l'impact pourra être analysé.

23. En avril 2014, la Commission des mesures phytosanitaires⁷, qui est l'organe directeur de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), a sollicité un appui technique du Bureau de l'évaluation pour conduire l'**Évaluation en vue du renforcement du Secrétariat de la CIPV**. Le rapport final est attendu pour janvier 2015 afin que la Commission des mesures phytosanitaires l'examine à sa session de mars 2015.

24. Le Bureau de l'évaluation participe aussi à des évaluations conjointes. En 2013, le Bureau de l'évaluation indépendant du Fonds international de développement agricole (FIDA) a été invité à préparer une synthèse des évaluations de l'engagement du FIDA dans les zones pastorales, et il a demandé au Bureau de l'évaluation de la FAO de l'assister dans cette tâche. La **synthèse conjointe FIDA-FAO des évaluations relatives au développement pastoral** a fait le bilan de la portée et de la qualité des activités menées par les deux institutions au cours de la dernière décennie dans le domaine du pastoralisme, et elle formule des recommandations pour renforcer l'efficacité des deux organisations, dans ce domaine. Le rapport final de la synthèse devrait être prêt en février 2015.

25. Des discussions sont en cours au sujet de la conduite d'une **évaluation conjointe du Partenariat des Nations Unies visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (Partenariat REACH)**, mis en œuvre dans huit pays. Cette évaluation conjointe est due à l'initiative du Bureau de l'évaluation du PAM. À l'issue de l'examen initial de sa faisabilité, conduit en 2013, il a été décidé que les bureaux de l'évaluation des partenaires du programme (UNICEF, OMS et FAO) participeraient à l'évaluation.

26. Il est généralement impossible de prévoir à l'avance ces évaluations déclenchées par des situations d'urgence, les évaluations conjointes et d'autres évaluations conduites à la demande des intéressés. Le Bureau de l'évaluation compte néanmoins répondre aux besoins de l'Organisation en conduisant ces évaluations, en y participant et en leur fournissant un appui technique, dans la mesure où il en a les moyens et où ces demandes sont justifiées, et il a provisionné des ressources à cet effet.

⁷ La Commission a été créée en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif.

Tableau 1: Évaluations et autres rapports soumis au Comité du Programme, pour examen

| Session du Comité et évaluations à lui soumettre | Année(s) de réalisation |
|---|-------------------------|
| Session printemps 2015 | |
| Rapport de synthèse des évaluations des bureaux régionaux et sous-régionaux | 2014 |
| Rapport de suivi de l'évaluation du rôle de la FAO en matière d'investissement dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural | 2012 |
| Rapport de suivi de l'évaluation du bureau régional et des bureaux sous-régionaux de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale. | 2012 |
| Session automne 2015 | |
| Évaluation de la contribution de la FAO à la diffusion des connaissances sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles | 2014-2015 |
| Évaluation de la contribution de la FAO à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets | 2014-2015 |
| Évaluation de la contribution de la FAO à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture | 2014-2015 |
| Rapport de suivi de l'évaluation du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux de la FAO pour l'Afrique | 2013 |
| Session printemps 2016 | |
| Rapport de suivi de l'évaluation du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux de la FAO pour l'Asie et le Pacifique | 2013 |
| Rapport de suivi de l'évaluation du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux de la FAO pour l'Amérique latine et Caraïbes | 2013 |
| Rapport de suivi de l'évaluation du rôle de la FAO à l'appui de la production végétale | 2013 |
| Session automne 2016 | |
| Évaluation de la contribution de la FAO à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces (OS 4) | 2015-2016 |
| Examen de la fonction d'évaluation de la FAO | 2015 |
| Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO en situation de transition en rapport avec une crise – établissement de liens entre les interventions de secours et l'aide au développement | 2014 |
| Évaluations 2017-2019 – Plan de travail indicatif à horizon mobile | |
| Session printemps 2017 | |
| Évaluation de la contribution de la FAO à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition (OS 1) | 2015-2016 |
| Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à la diffusion des connaissances sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles | 2014-2015 |
| Session automne 2017 | |
| Évaluation de la contribution de la FAO à l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise (OS 5) | 2016-2017 |
| Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets | 2014-2015 |
| Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture | 2014-2015 |

| Session printemps 2018 | |
|--|-----------|
| Évaluation de la contribution de la FAO à la gestion intégrée des ressources naturelles au service de l'agriculture durable (OS 2) | 2016-2017 |
| Synthèse des enseignements tirés de la mise en œuvre du Cadre de programmation par pays | 2017 |
| Session automne 2018 | |
| Évaluation de la contribution de la FAO à la réduction de la pauvreté rurale (OS 3) | 2016-2017 |
| Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces (OS 4) | 2014-2015 |

Tableau 2 Autres évaluations en cours ou prévues (entreprises à la demande)

| Évaluations | Année(s) de réalisation |
|---|--------------------------------|
| Évaluation des programmes de pays | |
| Évaluation du programme de pays - Bénin | 2014-2015 |
| Évaluation du programme de pays - Burkina Faso | 2014-2015 |
| Évaluation du programme de pays - Guyana | 2015 |
| Évaluation du programme de pays - Kirghizistan | 2015 |
| Évaluation du programme de pays - RDP lao | 2014-2015 |
| Évaluations des programmes d'un groupe de pays des Caraïbes (titre provisoire) | 2015 |
| Il est prévu de réaliser chaque année entre cinq et sept évaluations de programmes de pays. Les pays seront sélectionnés chaque année, en concertation avec les bureaux compétents, parmi ceux qui achèvent le cycle du CPP | |
| Évaluations humanitaires interinstitutions et évaluations de suivi effectuées par le Bureau de l'évaluation | |
| Évaluation humanitaire interinstitutions et évaluation de suivi effectuée par le Bureau de l'évaluation, concernant les opérations d'urgence liées au typhon Hayan | 2014-2015 |
| Évaluation humanitaire interinstitutions et évaluation de suivi effectuée par le Bureau de l'évaluation concernant les opérations d'urgence au Soudan du Sud | 2015 |
| (éventuelle) Évaluation humanitaire interinstitutions et évaluation de suivi effectuée par le Bureau de l'évaluation concernant les opérations d'urgence en République centrafricaine | 2015-2016 |
| Ces évaluations sont déclenchées par des déclarations d'urgence à l'échelle du système, qui sont par nature imprévisibles. Le Bureau de l'évaluation de la FAO est néanmoins disposé à participer chaque année, à des degrés divers, à une à trois évaluations de ce type. | |
| Évaluations conjointes et autres évaluations | |
| Évaluation en vue du renforcement du Secrétariat de la CIPV | 2014 |
| Synthèse conjointe FIDA-FAO des évaluations relatives au développement pastoral | 2014-2015 |
| Évaluation conjointe du Partenariat des Nations Unies visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (Partenariat REACH) | 2015 |
| Ces évaluations sont entreprises en réponse à des demandes externes ou à l'issue de consultations interinstitutions, de sorte qu'elles ne peuvent pas être prévues longtemps à l'avance. Le Bureau de l'évaluation est néanmoins disposé à conduire ou appuyer chaque année une ou deux évaluations de ce type. | |
| Évaluations de projets. | |
| Il est prévu de conduire entre 30 et 40 évaluations de projets chaque année. Les évaluations sont entreprises à la demande des bureaux chargés des programmes. | |

Indications que le Comité du Programme est invité à donner

27. Le Comité est invité à faire des observations sur le plan proposé pour 2015-2017 et à l'approuver une fois remanié compte tenu de ces observations.

28. Il est proposé de réviser le plan tous les deux ans. La prochaine révision interviendrait en automne 2016. Le Comité est invité à donner son accord ou à fixer une autre date pour la prochaine révision.